

15. Ressources Humaines – Création du grade de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe pour le recrutement d'un agent chargé d'étude en planification et suppression du grade de Technicien. – Délibération.

Délibération 2022-12-06-090

Rapport

Rapporteur	M. BOUTET
Nombre de conseillers en exercice	84
Nombre de conseillers présents	62
Nombre de pouvoirs	13
Nombre de votants	75

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Jean-Jacques BOUTET, Vice-Président en charge des Ressources Humaines et du dialogue social qui rappelle que, conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'Établissement.

Parallèlement, le Conseil Communautaire est informé que le poste de « chargé d'étude en planification » était vacant depuis janvier 2022 sur le grade de Technicien et qu'il était nécessaire procéder à un nouveau recrutement.

Suite aux différents entretiens, la candidate retenue est titulaire du grade de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe et sera mutée dans nos services à compter du 11 janvier 2023.

Il appartient donc au Conseil communautaire, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination de cet agent. Cette modification, préalable à la nomination, entraînent la création de l'emploi permanent à temps complet relevant de la catégorie B et du grade de Rédacteur Principal 1^{ère} classe à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35ème et de supprimer de l'emploi d'origine.

Il est donc proposé au conseil communautaire les modifications suivantes :

Suppression	Quotité horaire	Adjonction	Quotité horaire	A compter du
Poste de Technicien	Temps complet	1 poste de Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet	11 janvier 2023

Vu la saisine du Comité Technique,

Accusé de réception en préfecture
076-200070449-20221206-2022-12-06-090-DE
Date de télétransmission : 05/01/2023
Date de réception préfecture : 05/01/2023

Délibération

Après en avoir débattu, le Conseil communautaire, décide, à l'unanimité d'autoriser :

- La création de l'emploi permanent sur le grade de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe relevant de la catégorie hiérarchique B pour effectuer les missions de Chargée d'étude en planification urbanisme à temps complet 35/35^{ème}, à compter du 11 Janvier 2023,
- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 64111 du budget primitif 2023.

Nombre de votants	75
Votes pour	75
Votes contre	0
Abstention	0

Pour ampliation conforme,
Le Président de la Communauté,



Éric HERBET



Le secrétaire de séance



Stéphanie LAMBARD